



AGROALIMENTAIRE

Contacteur la FGTA-FO :

> Christian Crétier
 Secrétaire fédéral
 Tel : 01 40 52 85 23
 Courriel : christian.cretier@fgta-fo.org

Paris, le 17 octobre 2014

Meunerie et boulangerie industrielle : la FGTA-FO dit non au pacte de responsabilité

Les commissions sociales paritaires respectives de branches de la meunerie et de la boulangerie industrielle ont souhaité porter à leur ordre du jour la négociation des contreparties liées au pacte de responsabilité.

Pour Christian Crétier, Secrétaire fédéral en charge de ces secteurs : « *Les contreparties en emploi feront office de promesses qui n'appartiendront qu'à ceux qui les feront ! La FGTA-FO a signé le contrat de génération interbranche (contrat aidé) qui contient un certain nombre d'objectifs de création d'emploi jeunes et de maintien des seniors dans l'emploi. Il est hors de question de recycler les contreparties du contrat de génération au profit du pacte de responsabilité ! Demander que soient fixées des contreparties « emploi » au niveau des branches sur des aides fiscales et sociales de caractère général est illusoire, voire impossible. Quelle conséquence si la contrepartie en emploi n'est pas honorée ?* »

Force Ouvrière s'oppose vivement au principe qui sous-tend à accorder des aides aux entreprises sans ciblage, contreparties atteignables et contrôles effectifs.

En revanche, Force Ouvrière réaffirme son attachement au dialogue social et s'inscrit pleinement dans le principe de la négociation paritaire de branche.

Dans ce cadre-là, la FGTA-FO s'engagera sur tous les thèmes choisis qui pourront être traités, sans pacte à la clef !

Tous nos communiqués sont consultables depuis la rubrique « Outils de communication » de notre site internet :

www.fgtafo.fr